

Du mal-logement à la maisonnée ?

Pratiques de soin et sentiment d'appartenance dans un « habitat féministe » bruxellois



Noémie Emmanuel

Doctorante en sociologie, Université catholique de Louvain.¹

Cette étude porte sur une expérience « d'habitat féministe » qui a vu le jour en 2021 à Bruxelles et qui met à disposition dix logements individuels à des femmes sans abris ou mal-logées. Étudier ce cas à travers la notion de « maisonnée » permet de faire apparaître les effets d'un tel projet : en réunissant des femmes partageant une condition commune (femmes seules, retraitées ou mères de famille monoparentales accompagnées de leurs enfants), l'habitat sert de support au déploiement de pratiques d'entraide et de soin, articulant liens familiaux et liens de voisinage, sans toutefois produire un sentiment d'appartenance commun qui s'arrêterait à ses limites strictes.

MOTS-CLÉS : maisonnée, droit au logement, genre, *care*, voisinage, famille, Bruxelles

From Poor Housing to the Household? *Care Practices and a Sense of Belonging in a "Feminist House" in Brussels*

This study focuses on a "feminist housing" experiment which emerged in 2021 in Brussels and provides ten individual housing units to homeless or poorly housed women. Studying this case through the notion of "household" highlights the effects of such a project: by bringing together women sharing a common condition (single women, retirees or single mothers accompanied by their children), collective housing serves as a support for the development of mutual aid and care practices, articulating family ties with neighbourhood bonds, without, however, producing a common sense of belonging that stops at its strict boundaries.

KEYWORDS: household, housing rights, gender, care, neighbourhood, family, Brussels

1. Le contenu de cet article n'engage que son autrice.

Encadré 1. Méthode d'enquête

Les données mobilisées dans cet article sont issues d'un engagement actif au sein de l'association fondatrice du projet, depuis son origine en 2017. Cette position a permis une consultation de l'ensemble des documents administratifs produits par les porteurs du projet, ainsi qu'une observation prolongée de sa mise en œuvre et de sa gestion quotidienne, une participation active aux espaces de prises de décision (assemblées générales, conseils d'administration), aux formations et aux groupes de travail réunissant habitantes et bénévoles. Les discussions informelles autour de ces réunions ont aussi été des moments précieux pour comprendre comment la vie s'organise au sein de l'habitat. En outre, des entretiens approfondis ont été menés entre novembre 2022 et septembre 2023 avec huit femmes (dont sept habitantes – deux habitantes n'ayant pas répondu aux sollicitations pour un entretien, une habitante étant décédée au moment de l'organisation des entretiens). Un échange privilégié a été établi avec l'une d'elles, Emma*, sans doute du fait de la proximité générationnelle et de la sensibilité politique qu'elle partage avec l'enquêtrice. Au total, quinze entretiens approfondis ont été menés avec les habitantes et une hébergée – certaines enquêtées répondant à deux, voire trois entretiens. Les huit enquêtées ont entre 32 et 73 ans au moment de l'étude. Parmi elles, trois sont retraitées. Une est en reprise d'étude, deux sont artistes et ont accès aux aides sociales, une est employée et en arrêt maladie au moment des entretiens, la huitième touche le revenu d'intégration sociale (RIS), équivalent belge du revenu de solidarité active (RSA).

* Les prénoms ont été modifiés.

Depuis les années 2000, de nouveaux modèles d'habitat émergent en Europe pour répondre tant aux mutations démographiques (vieillesse de la population, monoparentalité, résidence alternée) qu'au désengagement de l'État social dans la prise en charge des personnes vulnérables (OCDE, 1981) ou dans la régulation du marché du logement « en crise » (Fourcaut et Voldman, 2013). C'est le cas, par exemple, de la maison des Babayagas à Montreuil, du projet Rosa à Vienne ou de La Borda à Barcelone.

Cette étude, fondée sur une enquête qualitative (encadré 1) se penche sur un cas particulier : un projet d'habitat collectif² qui a vu le jour en 2021 à Bruxelles. Construit sur un modèle combinant financements publics et privés, il est initié en 2018 grâce à l'attribution de subventions européennes consacrées aux projets urbains engagés sur les questions de *care* dans la ville – le terme de « *care* », mobilisé dans les documents de langue anglaise n'étant défini dans aucune des communications du financeur. À l'initiative du projet se trouvent notamment trois associations, chacune ayant pour mission d'assurer la gestion de l'un des trois lots d'habitations (figure 1, encadré 2). Cet article intéressera à l'un des trois lots, constitué de dix logements individuels et porté par un collectif féministe non mixte réunissant habitantes et bénévoles.

Ni parenté biologique, ni parenté juridique ne relie les ménages cohabitants (encadré 2). Les habitantes partagent toutefois, au quotidien, des pratiques effectives d'entraide et de soin (garde d'enfants, soin durant une maladie, pratiques d'hébergement, etc.), une sollicitude commune, une proximité traditionnellement associée aux liens familiaux. Les voisines assurent entre elles des formes de « protection rapprochée » fondamentales pour soutenir celles et ceux qui subissent de plein fouet l'effritement de l'État social³.

2. Le terme « habitat collectif » est utilisé ici pour parler de l'ensemble formé par les dix logements individuels gérés par l'association féministe.

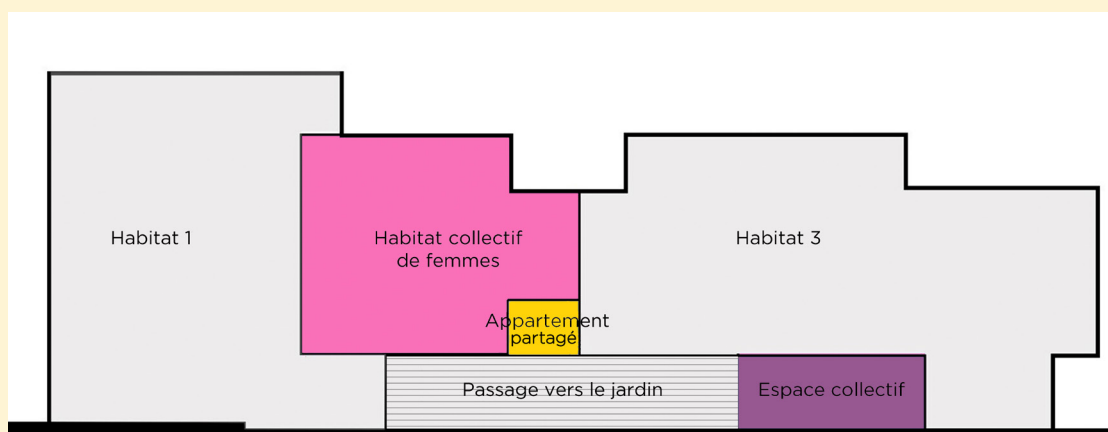
3. Sous cette appellation de « protection rapprochée », F. Lesemann et C. Martin (1993) ainsi que R. Castel (1995) désignent les relations interpersonnelles qui prennent la place d'une protection sociale défaillante afin d'assurer la prise en charge minimale d'un individu incapable de subvenir par lui-même à ses besoins.

Encadré 2. Un projet de logements pour femmes à Bruxelles

L'association féministe au cœur de cet article est chargée d'un lot d'habitation de dix logements (figure 1, encadré 2, en mauve). Dix ménages habitent ces logements, avec à leur tête une femme. Le groupe d'habitantes est constitué de quatre femmes âgées vivant seules et de six familles monoparentales composées d'une mère et d'un à deux enfants. Aucune des habitantes ne vit en couple au moment de l'enquête. Parmi les dix cheffes de ménage, quatre sont nées en Belgique (dont trois femmes âgées vivant seules), deux sont nées dans des pays d'Europe de l'Est ou du Sud et quatre sont nées dans des pays dits du « Sud global ». Elles sont retraitées, en arrêt maladie, au chômage, travailleuses indépendantes ou employées à temps partiel.

L'attribution des logements est organisée sur un modèle identique à celui des logements sociaux en Belgique : les modalités d'accès sont celles de la location, le montant des loyers est assimilé aux montants des logements sociaux et l'accès est conditionné par des critères de revenu et de composition familiale. Au-delà de ces contraintes légales, il existe des contraintes architecturales au projet : l'habitat est composé de dix logements individuels de zéro à deux chambres, répartis en fonction des compositions familiales. Les dix habitantes partagent avec les vingt-deux autres ménages du projet un appartement commun de trois pièces (figure 1, encadré 2, en jaune) où se déroulent des réunions de travail, des ateliers d'aide aux devoirs pour les enfants et où il est possible de louer une chambre pour accueillir des proches. Ces derniers peuvent également louer l'espace collectif au rez-de-chaussée de l'immeuble (figure 1, encadré 2, en mauve), qui accueille en journée des activités associatives externes à la résidence. Le mercredi soir, les habitantes qui le souhaitent s'y retrouvent pour un dîner commun. Il leur est également possible de réserver l'espace pour y organiser certaines activités privées. Enfin, le jardin au rez-de-chaussée est accessible à l'ensemble des habitants du quartier.

Figure 1. Schéma de l'immeuble reprenant les trois lots d'habitation et les espaces partagés



Si l'habitat collectif est constitué de dix logements individuels, abritant chacun un ménage, il peut être considéré comme formant lui-même un ensemble particulier, assimilable à une maisonnée⁴, c'est-à-dire un groupe domestique qui partage une cause commune (en l'occurrence, la nécessité de se loger et la visée féministe du projet) et mutualise certaines ressources (ici, principalement, du temps et des pratiques de soin) [Weber, 2013]. Étudier ce cas à travers le prisme de la notion de « maisonnée » permettra de faire apparaître les effets d'un projet d'habitat collectif et féministe sur les pratiques de ses habitantes. Cet article étudiera dans quelle mesure l'habitat collectif rend possible

4. « Maisonnée » est entendue ici comme l'ensemble des personnes habitant au sein d'un logement individuel.

des relations d'entraide et de soin, d'un type particulier, articulant liens familiaux et liens de voisinage, et participe à créer un sentiment d'appartenance commun au collectif de femmes habitantes.

Sentiment d'appartenance et cause commune, entre nécessité matérielle et idéaux politiques

En 2018, les documents adressés aux instances européennes pour la demande de financement stipulent que le collectif s'engage à la formation des partenaires sur les questions de genre, ainsi qu'à la sélection, à l'accompagnement et à la formation des habitantes de son lot de logements. Le programme de ces formations est élaboré courant 2019 par les bénévoles. Destinées aux dix cheffes de familles, habitantes du projet féministe, elles portent notamment sur les processus de prise de décision égalitaire, la prise en charge des violences intrafamiliales au sein du logement et la notion de *care* dont le collectif entend proposer une lecture « politique » et « féministe », s'inspirant notamment des travaux de J. Tronto (2009)⁵. Lors de ces formations, les intervenantes évoquent à plusieurs reprises les liens entre le travail du *care* et le droit au logement et insistent sur la revalorisation des tâches du soin, leur mutualisation entre plusieurs ménages et leur partage égalitaire au sein de l'habitat.

Ces formations ne suffisent pourtant pas à marquer de façon claire l'identité du projet. Si, lors des entretiens, toutes disent se reconnaître, à des degrés divers, dans la visée « féministe » du projet, elles précisent aussi que c'est avant tout la nécessité de se loger dignement qui les a menées à intégrer leur logement. Les habitantes partagent en effet une condition commune : ce sont des femmes vivant seules ou avec leurs enfants, leurs trajectoires individuelles sont marquées par les rapports sociaux de genre. Elles ont en effet connu des périodes de précarité économique, de violences psychiques ou physiques.

Entre nécessité matérielle et idéaux politiques, la nature et les objectifs de cet « habitat féministe » demeurent incertains pour la plupart des partenaires comme pour les premières concernées : « *On ne savait pas trop ce qui était attendu de nous et ce qu'on devait prendre comme rôle* », explique par exemple Emma, habitante de 37 ans, mère de famille monoparentale à temps plein. Si quelques activités militantes sont organisées au sein du collectif avec les habitantes (participation à la Journée internationale des droits des femmes le 8 mars, organisation de visites de l'habitat lors des journées annuelles du matrimoine, ouverture d'une bibliothèque féministe dans l'appartement commun), elles relèvent davantage d'activités ponctuelles que de pratiques quotidiennes militantes qui donneraient une tonalité féministe forte au logement.

L'identité du groupe d'habitantes – entendue ici comme la reconnaissance par ses membres du partage d'un sentiment d'appartenance et d'une cause – reste donc floue. Il faut préciser que les habitantes ne sont pas à l'origine du projet : le groupe s'est constitué au fur et à mesure de son élaboration, chaque participante ayant répondu à un appel à candidature individualisé pour y accéder. Les habitantes se sont rencontrées au fur et à mesure de leur sélection, lors de réunions de travail et lors des formations qui sont organisées pour elles. Ces dernières ont tout de même permis aux habitantes de faire connaissance avant l'emménagement et de se découvrir à partir de leurs échanges autour des questions

5. J. Tronto définit le *care* comme une « *activité caractéristique de l'espèce humaine, qui recouvre tout ce que nous faisons dans le but de maintenir, de perpétuer et de réparer notre monde, afin que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde comprend nos corps, nos personnes et notre environnement, tout ce que nous cherchons à relier en un réseau complexe en soutien à la vie* » (2009, p. 143).

d'inégalité de genre. À travers les entretiens, la formation sur les violences intrafamiliales, par exemple, semble avoir marqué les esprits et est évoquée à plusieurs reprises. Ces formations initiales semblent donner une tonalité particulière au projet : « *C'est pas un logement classique parce qu'on se connaît autrement* », dit notamment Emma.

Deux ans après l'emménagement, le sentiment d'appartenance au groupe s'exprime dans différents registres et se déploie à des degrés divers, d'une habitante à l'autre. Chacune reconnaît partager un lien particulier avec ses voisines. Faïza, 59 ans, est allocataire sociale et habite seule avec sa fille cadette de 16 ans. Pour elle, le fait d'être « *entre femmes seules* » implique « *de la solidarité et de l'empathie entre [elles]* ». Emma reconnaît « *un sentiment de care qui est là, entre nous* ». Quelles sont ces pratiques de solidarité et de soin qui alimentent ce « *sentiment de care* » ?

Prendre soin dans le logement : sollicitude et mutualisation du soin entre voisines à distance de leur famille

Au sein de l'habitat, les pratiques de mutualisation du soin sont nombreuses et s'opèrent notamment dans le soin des enfants qui vivent dans l'immeuble. Quand Emma rentre tard, elle demande à Annette, retraitée de 73 ans, vivant seule dans le studio d'à côté, de passer chez elle pour vérifier que ses deux enfants vont bien. Quand Annette reçoit ses petits-enfants, ils passent chez Emma jouer avec ses enfants pendant que les deux voisines préparent le repas avant de dîner toutes ensemble. Katia, 42 ans, employée de bureau, et Elsa, artiste de 32 ans, ont des fils du même âge, ils vont dans la même école et sont dans la même classe. Les enfants sont en garde alternée, mais quand ils vivent en même temps dans l'immeuble, les deux mères s'arrangent pour se partager la charge des trajets entre l'école et la maison.

Cette importance des relations de voisinage comme support de soin s'est révélée de manière plus forte encore quand Liliane, 70 ans, qui avait emménagé à peine un an plus tôt, seule dans un studio, a découvert sa maladie incurable. Liliane n'avait plus que sa sœur, avec laquelle les relations étaient difficiles, comme l'explique Emma :

« Avec la maladie, [Liliane] a dû reprendre contact [avec sa sœur], mais je sais qu'elle n'était pas trop contente que sa sœur prenne un peu la main sur ses comptes, sa vie. Mais bon, elle n'en était plus capable. »

Durant son séjour à l'hôpital, les voisines se sont relayées pour que, chaque jour, une personne au moins passe la voir. Quand elle est rentrée chez elle, après son opération, infirmière ou voisine, « *il y avait tout le temps ou quelqu'un d'astreinte avec un téléphone, ou quelqu'un qui était avec elle, dans son appart, ou qui venait voir* », explique Emma. Un relais a donc été pris pour compenser des liens familiaux fragiles :

« Pour [Liliane] aussi, c'était bien qu'il y ait d'autres personnes que sa sœur. [...] Ce n'est que mon interprétation, mais j'ai l'impression que ça a beaucoup aidé sa sœur aussi. [...] Elle n'était plus toute seule à porter la maladie avec [Liliane]. »

[Emma, mai 2023]

Le voisinage permet ainsi de composer de nouvelles configurations d'aide, associant famille et voisines et dépassant le modèle familial traditionnel qui concentre souvent la charge de l'entraide sur un petit nombre de personnes (Billaud, 2015). Cette solidarité en pratique, ainsi que le lien de confiance que les habitantes reconnaissent partager se heurtent toutefois à certaines barrières, à commencer par celle de ce qui pourrait être nommé « la famille légitime ».

La famille légitime : les limites symboliques du soin en pratique

Les pratiques de soin entre voisines, si elles peuvent compléter ou soutenir le soin traditionnellement attribué aux membres de la famille, ne le remplacent pas tout à fait. C'est ce dont témoigne Emma, qui était la première au courant de la maladie de Liliane :

« Quand [Liliane] est tombée malade, elle m'a appelé pour me dire ce qu'elle avait, puis elle m'a dit : "Il faut pas le dire aux autres." Et à un moment donné je lui ai dit : "C'est pas possible [Liliane], je peux pas porter toute seule la gravité de ta maladie." [...] Ça devenait un peu trop lourd pour moi. On est voisines. C'est pas ma mère, ni ma sœur, on peut pas prendre les mêmes responsabilités. »

[Emma, mars 2023]

Pour Emma, la prise en charge totale et exclusive de la maladie aurait été envisageable pour une mère ou une sœur. La frontière symbolique produit ici une restriction notable aux solidarités pratiques. La prise en charge n'est envisageable pour la voisine que si la responsabilité est partagée entre plusieurs – et surtout si la sœur de Liliane entre dans l'équation.

Les frontières imposées par la famille légitime apparaissent aussi quand il s'agit de l'éducation des enfants. Élisabeth, par exemple, reconnaît en entretien des conflits de normes avec sa voisine Katia :

« On s'entend bien mais il y a des choses sur lesquelles on n'est pas d'accord dans l'éducation. C'est des bêtises, mais ses enfants regardent plus les écrans, ils mangent plus de sucre [...] alors que moi j'ai pas envie qu'il mange un bonbon tous les jours. [...] C'est pas des trucs très importants mais c'est juste que ça crée des tensions au jour le jour et, voilà, il continue à aller chez elle tout le temps et manger les bonbons tout le temps, mais tant que je ne suis pas au courant... [rire] »

[Élisabeth, mai 2023]

Pour Élisabeth, le passage de son appartement à celui de sa voisine implique une frontière symbolique autant que matérielle : quand son fils joue de l'autre côté du palier, ses normes d'éducation sont partiellement suspendues. À aucun moment, ces normes ne sont renégociées et « harmonisées » entre les ménages de l'habitat collectif.

Élisabeth trouve chez sa voisine le soutien qu'elle ne peut pas demander à sa famille qui vit en Espagne, cette sollicitude lui offrant une alternative au soin qu'elle pourrait attendre de ses parents : *« Si j'avais plus de famille ici, je demanderais moins d'aide aussi ici. »* Au sein de l'habitat, les relations de voisinage permettent, dans une certaine mesure, de compenser des liens sociaux fragilisés par les parcours heurtés des habitantes, sans les remplacer totalement. Cela est rendu notamment possible par les pratiques de soin et d'hébergement qui lient ces femmes à des personnes extérieures à l'habitat.

Prendre soin par le logement : les pratiques d'hébergement de femmes en situation précaire

Ces pratiques sont nombreuses au sein de l'immeuble. Elles peuvent avoir lieu dans les appartements privés ou dans l'appartement commun (encadré 2, figure 1, en jaune). Faïza héberge, par exemple, sa fille aînée régulièrement, avec ses deux enfants en bas âge. Après deux grossesses rapprochées, la fille vient chercher chez sa mère une aide qui

lui est indispensable. Quand Faïza les accueille, c'est chez elle, dans son « *trois pièces* » qu'elle partage avec sa cadette : « *C'est vrai qu'il y a la chambre d'amis, mais bon. [...] On préfère dormir dans des lits de camp à la maison, pour être ensemble.* »

Annette, en revanche, quitte son studio et dort dans l'appartement collectif pour tenir compagnie à ses petits-enfants quand ils viennent lui rendre visite. Dormir dans le même logement, même de manière intermittente, est une manière de faire famille, en partageant aussi la cuisine, la salle de bains et les repas.

De nombreux travaux de recherche en sociologie de la famille ont souligné l'importance de ces formes de cohabitation imposées par le manque de ressources, au sein des classes populaires, et leur nécessité pour affronter les « accidents biographiques » (séparation, perte d'emploi, etc.) [Déchaux et Le Pape, 2021]. De fait, ces pratiques d'hébergement sont d'autant plus importantes qu'elles sont à réinscrire dans les rapports sociaux – de sexe et de classe⁶ – dans lesquels sont prises les habitantes. L'hébergement de Sophia, 37 ans, en reprise d'études, est sans doute celui qui illustre le mieux la manière dont l'habitat collectif opère comme un « filet de sécurité » indispensable pour pallier un « accident »⁷ auquel elle fait face au cours de sa trajectoire : Sophia, qui est extérieure au projet, s'est réfugiée avec ses deux enfants de quatre et deux ans chez Emma, sa « *plus vieille amie* », pour fuir les violences de son conjoint.

Emma fait donc loger Sophia et ses enfants, deux mois durant, dans l'une des deux chambres de l'appartement commun. Ils y dorment tous les soirs de la semaine et ont accès à la salle de bains. Dès le réveil, après la toilette, ils montent deux étages plus haut, dans l'appartement d'Emma, pour prendre leur petit-déjeuner. Sophia emmène alors ses enfants à l'école et revient passer la journée chez Emma à étudier⁸, engager les démarches administratives pour ouvrir ses droits sociaux ou acter la séparation. Le soir, Emma, Sophia et les quatre enfants dînent ensemble, avant l'heure du coucher, quand Sophia et ses fils redescendent dans l'appartement commun.

Cet usage de pièces spécifiques de l'appartement commun (la salle de bains et l'une des deux chambres), à des horaires eux-mêmes spécifiques, permet à Sophia et à ses fils de se loger pendant plus de deux mois⁹ sans interférer sur les activités collectives organisées dans cet appartement. De fait, aucune des habitantes interrogées n'a témoigné d'une quelconque gêne quant à la présence de Sophia et de ses enfants. Au contraire, elles voyaient dans cet hébergement un moyen concret de mettre en œuvre la dimension collective et féministe de leur habitat. Élixa a même laissé son appartement à Sophia quand elle est partie en vacances. Cette mutualisation des moyens d'hébergement se développe d'ailleurs au sein de l'habitat collectif, au-delà de la situation de Sophia, comme l'explique Annette : « *C'est déjà arrivé ici. L'une ou l'autre étant partie en vacances, elle permet qu'on reçoive quelqu'un dans son appartement.* »

Face à ces moments de rupture, accueillir la personne dans l'immeuble, voire dans son logement, permet non seulement d'apporter une aide matérielle mais aussi un soutien affectif et administratif indispensable, notamment pour celles qui fuient les violences

6. L'enquête se poursuivant, il faudrait également étudier l'importance des rapports sociaux ethniques dans ces pratiques d'hébergement : sur les dix ménages, cinq cheffes de famille sont nées en dehors de la Belgique, dont deux en Afrique subsaharienne et une en Amérique du Sud. Une sixième est née au Maroc. Le logement serait, dans cette perspective, le premier point d'attache dans une trajectoire d'immigration d'un proche.

7. Pour une critique de la notion d'accident biographique, voir Perrin-Heredia, 2009. Dans cette perspective, il s'agit d'identifier les logiques sociales et structurelles de la perte de logement de Sophia en reliant « l'accident » aux violences de genre et à la précarité matérielle qu'elle subit du fait de sa condition de femme.

8. À l'époque, elle reprend ses études pour devenir institutrice.

9. Le règlement intérieur établi par l'ensemble des habitantes stipule qu'il n'est pas possible de louer l'appartement plus de dix jours d'affilée.

de leur conjoint. Elles peuvent même trouver chez leur hôtesse et ses voisines – comme Sophia chez Emma – une forme de savoir-faire issu de leur propre expérience de femmes qui ont fui : Emma explique à Sophia les démarches nécessaires pour obtenir l'équivalent belge du RSA, lui donne les coordonnées d'un juriste « *spécialisé dans les séparations violentes* » et la soutient lorsqu'elle reçoit des messages menaçants de son « ex ».

Avoir un chez-soi, c'est ainsi disposer d'un lieu fixe, suffisamment stable et salubre pour assumer son rôle de grand-mère, comme Annette, ou pour soutenir des proches en « galère », comme Faïza ou Emma. Pour la plupart des habitantes, c'est là quelque chose de nouveau, rendu possible par l'aménagement dans l'immeuble, elles qui habitaient auparavant dans des endroits trop insalubres, petits ou précaires pour pouvoir héberger leurs proches.

Le logement devient alors support de soin : soin donné à ses voisines et soin reçu, dans un rapport de réciprocité, mais aussi soin des personnes extérieures avec qui se nouent des affinités. Pourtant, l'accès à l'hébergement ou aux pratiques de soin en général n'est pas assuré à n'importe qui et dépend de liens affinitaires préalables.

« *C'est comme la famille* » : les recompositions affinitaires dans et au-delà des dix logements

Ce sont avant tout les relations interindividuelles qui permettent de recomposer différents liens de soin et de solidarité au sein du voisinage, mais aussi au-delà. Emma évoque ainsi la relation spéciale qu'elle entretient avec sa voisine Annette : « *Mais c'est parce que c'est Annette. Pas parce que c'est ma voisine.* » Ce sont aussi les affinités particulières qu'elle entretient avec des amies de longue date qui lui permettent de les héberger dans les trois pièces dans lesquelles elle loge avec ses enfants. Au moment du troisième entretien, elle héberge Natacha chez elle (et non dans l'appartement partagé, comme c'était le cas pour Sophia), ce qu'elle explique en ces termes : « *Natacha, c'est comme si c'était la famille. La manière dont on vit, la relation qu'elle a avec mes enfants, c'est comme une autre maman qui est là.* » Emma, ses enfants et Natacha forment, en somme, à l'échelle du logement individuel, un ménage provisoire lié par des pratiques de soins mutuels quotidiens que partagent adultes et enfants.

Si le recours au lexique de la famille est apparu comme un moyen de marquer des limites à la prise en charge d'une voisine, ce vocabulaire permet aussi de décrire ce type de relations particulières et privilégiées rendues possibles par le projet et la pratique de l'habitat collectif, comme le fait Élisabeth quand il s'agit de décrire sa relation à sa voisine Katia :

« *Il y a un truc familial aussi, parce qu'on a des univers très différents et on ne s'est peut-être pas vraiment choisies. C'est un peu : "On est tombées dans le même endroit parce qu'on était dans la galère et on a les enfants qui nous forcent à se voir." Du coup, c'est quelqu'un, on serait peut-être pas vraiment amies si on n'était pas dans ce genre de situation. [...] C'est un peu comme avec mes frères et sœurs, que je les aime bien, mais on est quand même très différents. C'est là que je sens le lien familial, que tu vas quand même avoir un lien avec quelqu'un que tu n'as pas vraiment choisi.* »

Emma assimile sa relation à Natacha qu'elle héberge à un lien familial, Natacha devenant comme « *une autre maman* » pour ses enfants. Ce lien prend sens dans cette intimité commune, ce partage du quotidien au sein de l'habitat. Si Élisabeth mobilise le lexique de la famille pour décrire sa relation à Katia, c'est parce qu'elle est liée à une situation contrainte : comme la famille, c'est le besoin de soin et d'aide qui détermine sa relation

à sa voisine. La notion de famille est donc mobilisée tantôt pour mettre une limite à des pratiques de soin entre voisines (le « *c'est pas ma mère, c'est pas ma sœur* » d'Emma), tantôt pour exprimer une proximité qui lie deux individus au sein de l'habitat – deux voisines, ou une habitante et son hôte.

Ces liens particuliers rassemblent donc les habitantes et des personnes extérieures au logement et lient également, de manière significative, certaines d'entre elles à d'autres, notamment celles qui logent dans les unités d'habitation adjacentes (encadré 2, figure 1, habitats 1 et 3). De nombreuses relations d'amitié et de soin réciproques se sont en effet tissées entre les voisines de la résidence, notamment des mères de familles monoparentales, avec d'autres « mamans solos » logées dans les deux autres bâtiments. Emma ou Katia, par exemple, expliquent qu'elles sont devenues tout aussi proches de ces voisines-là que de celles avec qui elles partagent leur « *colonne d'escalier* ». Pour Élisabeth, mère célibataire, ces liens privilégiés sont importants :

« Si j'ai envie de partager, j'irai toujours vers les mêmes personnes, [...] parce que je sais qu'il y a de la réciprocité dans l'attitude. [...] C'est pas juste une voisine, [...] c'est une voisine à qui tu vas proposer de faire telle ou telle activité. C'est parce que tu t'entends bien avec elle, ça va créer des liens. »

Les affinités et les relations de soin qu'elles impliquent dépassent donc le strict cadre de l'habitat collectif. L'ensemble formé par les dix logements connaît des redécoupages et des recompositions internes, en fonction notamment de la norme de la famille légitime, des pratiques de soutien propres à la famille traditionnelle (Faïza, par exemple, hébergeant sa fille qui vient d'accoucher avec ses petits-enfants) mais aussi en fonction d'affinités électives parfois assimilées aux liens de la famille traditionnelle (liées, par exemple, à des besoins communs dans une condition commune de mère célibataire, notamment).

Conclusion

L'étude des pratiques de soin au sein de la maisonnée permet de dégager deux types de pratiques et de liens que ces pratiques contribuent à nouer : les pratiques de mutualisation du soin qui lient les voisines entre elles, les pratiques d'hébergement qui lient les habitantes à des personnes extérieures à l'espace de l'habitat collectif. Les relations de soin entre voisines constituent un soutien au soin traditionnellement dévolu à des membres de la famille légitime et compensent donc des liens sociaux et familiaux fragilisés par les parcours heurtés des habitantes, sans toutefois les remplacer totalement.

L'ensemble formé par les habitantes se compose et se recompose en fonction d'affinités particulières, parfois assimilées explicitement, parfois comparées à la famille traditionnelle (« *C'est comme la famille* »). Ces liens peuvent se tisser entre deux voisines au sein de l'habitat, entre une habitante et sa voisine du logement adjacent, entre une habitante et une membre extérieure à l'ensemble du projet d'habitat (une amie ou une membre de la « famille légitime »). Les relations de soin ne se limitent donc pas à l'espace de l'habitat collectif sur lequel porte cette étude. Le sentiment d'appartenir à une communauté limitée aux frontières de l'habitat est loin d'être partagé par chacune. L'immeuble, dans sa réalité matérielle, n'en constitue pas moins un réel support de soin et de solidarité. Il est vraisemblable que la nature du projet qui réunit des femmes partageant une condition commune, des expériences de précarité et de monoparentalité, mais aussi des espaces de vie et des lieux d'échanges et de formation a un effet sur leur expérience au sein de l'habitat, et au-delà.

Références bibliographiques

- Billaud S., 2015, Des configurations d'aide en mouvement. Les mobilisations des fratries à la suite de l'entrée d'un parent âgé en institution, *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 119, p. 19-30.
- Castel R., 1995, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.
- Déchaux J.-H., Le Pape M.-C., 2021, *Sociologie de la famille*, Paris, La Découverte.
- Fourcaut A., Voldman D., 2013, Penser les crises du logement en Europe au xx^e siècle, *Le mouvement social*, vol. 245, n° 4, p. 3-15.
- Lesemann F., Martin C., 1993, La protection rapprochée. Approche internationale du rôle des solidarités familiales dans la prise en charge des personnes âgées dépendantes, *Revue française des affaires sociales*, vol. 47, n° 4, p. 113-126.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 1981, *The welfare state in crisis*, Paris, OCDE.
- Perrin-Heredia A., 2009, Les logiques sociales de l'endettement : gestion des comptes domestiques en milieux populaires, *Sociétés contemporaines*, vol. 76, n° 4, p. 95-119.
- Tronto J., 2009, *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*, Paris, La Découverte.
- Weber F., 2013, *Penser la parenté aujourd'hui. La force du quotidien*, Paris, Rue d'Ulm.